

TRANSFERTS MATERNELS PRÉ ET POSTPARTUM ET SITUATION D'INFECTION AU COVID-19



Les patientes qui sont en situation d'infection bénigne à COVID-19 peuvent continuer leur suivi dans leur maternité d'origine.

Les indications des transferts maternels et néonataux restent les mêmes que ceux cités dans le document du réseau périnatalité Eure et Seine-Maritime.

Dans le cas particulier d'indication maternelle pour COVID-19 :

- Transfert maternel en type III si indication d'hospitalisation
- Lieu d'hospitalisation : unité COVID ou réanimation suivant la gravité des symptômes

